

Championnat Départemental de l'Ain des Jeunes 2019

U12 (Poussins), U14 (Benjamins) & U16 (Minimes)

Date	Lieu	Inscriptions par mail avant	Par mail
Sam 20 et Dim 21 avril 2019	Golf de la Bresse	Mardi 17 avril 2019 à 12h	secretariat@golfdelabresse.com flove@club-internet.fr

Conditions de Participation

- * Forme de jeu :
 - 36 trous Stroke-Play (18 trous par jour) pour les catégories Minimes (U16), Benjamins (U14), Poussins (U12) Garçons et Filles.
- * Remplir les critères d'âge et de niveau du tableau ci-dessous.
- * Les joueurs et joueuses, membres d'une AS, **devront s'inscrire uniquement par le biais de l'Association Sportive du Club d'appartenance et plus précisément par les Pros ou Responsables Jeunes de leur Club.**
- * Ces derniers devront :
 - * Recueillir les inscriptions auprès des parents ou des jeunes de leur Club à travers le formulaire qui est joint à ce règlement et publié sur la page « Championnat de l'Ain » sur le site web <http://www.comitegolfain.org>
 - * Envoyer par e-mail le **formulaire d'inscription** dûment rempli **au plus tard le 17 avril 2019 à midi**
 - * Envoyer le **règlement** (40€ / joueur) des inscrits à l'épreuve par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain) **avant le 17 avril 2019** à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Golf de l'Ain – c/o Golf de la Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette sur Ain
- * Les jeunes devront :
 1. Être à jour de la licence et du certificat médical 2019.
 2. Être licencié auprès de la FFG dans l'Ain en 2019.
 3. S'être acquitté du droit d'inscription : 40 € pour les 2 jours.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté(e) son droit d'engagement ne peut pas jouer.

Catégories	Niveau de jeu			N° Trous	Formule de jeu
	Garçons	Filles	Drapeau requis		
U12 - (nés en 2007 et après)	Maxi 36	Maxi 36	ARGENT	36 trous	Stroke-Play
U14 - (nés en 2005 et 2006)	Maxi 24,4	Maxi 30,4		36 trous	Stroke-Play
U16 - (nés en 2003 et 2004)	Maxi 18,4	Maxi 30,4		36 trous	Stroke-Play

- Pour les U12 les jeunes doivent avoir obligatoirement validé le **drapeau d'argent**.
- Le champ des joueurs sera déterminé comme suit : Les U14 et U16 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang dans le fichier de moyenne de scores en stroke play disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- Si le championnat n'atteint pas les 100 joueurs et joueuses, le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'attribuer plus de 2 invitations par catégorie. Le Comité fera une sélection des inscriptions en privilégiant les catégories U12, U14 et U16.
- L'épreuve est **obligatoire** pour pouvoir accéder aux **Championnats Régionaux 1 et 2** sauf pour les joueurs des groupes de Ligue U14 et U16 qui n'ont plus d'obligation. En revanche l'obligation est maintenue pour les U12 sauf en cas de Grand Prix à la même date. Dans ce cas la Ligue et le CD doivent être averti et obtenir leur accord au préalable.

- L'épreuve compte pour le **Mérite National Jeunes**. Pour plus d'information sur le fonctionnement des Mérites Jeunes, sur l'attribution des points et des catégories, [cliquer ici](#) pour télécharger le règlement FFG.
- Un jeune U10 qui participe au Championnat de l'Ain peut également participer en U12 aux Championnats Régionaux à condition d'avoir obligatoirement validé son drapeau d'argent
- Les joueurs de nationalité étrangère licenciés auprès de la FFG dans l'Ain en 2019 peuvent participer à ce championnat et accéder aux Championnats Régionaux 1 et 2, mais ne pourront pas être qualifiés pour la Finale Inter-Régionale et le Championnat de France Jeunes.

Règlement de l'épreuve

- Distances** : parcours jeunes homologué selon Vade-mecum fédéral 2019 paragraphe 3.6.4. / Voir tableau en fin de document ci-dessous.
- Dans chaque catégorie, chez les filles comme chez les garçons, la première place en brut après 36 trous désignera le champion départemental de la catégorie. En cas d'égalité, un play-off en « mort subite » sera disputé sur les trous définis par le comité de l'épreuve.
- Le **classement** est effectué en brut par sexe et par catégorie
- Chariots électriques** : L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée. Le chariot à main est obligatoire.
- Les **cadets** sont interdits.
- Accompagnateurs** : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Utilisation des **télé mètres** : seuls les appareils mesurant exclusivement la distance sont autorisés. Ceux donnant tout autre type d'indication (dénivelé par exemple) demeurent interdits en compétition même si cette fonction n'est pas utilisée. Dans le cas contraire le joueur sera en infraction avec la Règle 14-3.
- Les règles générales en vigueur sont celles de la R&A Règles de Golf, FFGolf et de la Ligue Auvergne-Rhone-Alpes de Golf (vade-mecum 2019).
- L'épreuve est non-fumeur.
- Les téléphones portables sont interdits durant l'épreuve.

Comité de l'épreuve

Les membres de la commission Jeunes du CDo1 et l'arbitre présents sur la compétition.

Parcours Jeunes / Golf de la Bresse

Ci-dessous les distances et les repères du parcours Jeunes du Golf de la Bresse qui seront utilisées pour le Championnat des Jeunes de L'Ain 2019.

GOLF de la Bresse / Parcours Jeunes

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
PAR	4	4	5	4	3	4	4	3	5	36	4	4	3	5	4	4	3	4	5	36	72
HCP	18	16	14	9	10	1	7	5	3		6	13	11	12	4	17	15	2	8		
10 - Minimes G	311	285	459	366	115	405	360	161	502	2964	369	271	134	448	379	307	139	372	480	2899	5863
11 - Benjamins G	311	285	390	308	115	360	317	125	502	2713	341	271	134	412	351	307	139	339	480	2774	5487
12 - U12 G	227	244	345	230	115	324	284	125	454	2348	295	271	107	412	292	292	85	298	363	2415	4763
13 - U10 G	227	212	345	230	107	260	275	100	285	2041	295	199	102	378	245	231	85	245	340	2120	4161
20 - Minimes F	227	285	439	308	107	324	317	125	454	2586	295	271	107	378	313	231	139	298	363	2395	4981
21 - Benjamins F	227	244	345	308	107	260	275	125	408	2299	295	259	107	378	292	231	85	298	340	2285	4584
22 - U12 F	227	212	345	230	107	260	275	100	285	2041	295	199	102	378	245	231	85	245	340	2120	4161
23 - U10 F	227	212	345	230	85	170	210	75	285	1839	210	180	102	220	220	231	85	245	340	1833	3672